



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse  
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

# Perspectives & Réalités

avril  
2022

106

Vos déchets à la loupe - p.11 & 12

Jeu-Concours : Jouez et tentez de gagner un panier gourmand ! - p.22

# Intermarché

AVEC VOUS POUR UNE VIE MOINS CHÈRE

ASSESE

*Nouvelle gérance*

- ✓ Poisson découpé sur place
- ✓ Prix imbattables
- ✓ Assortiment traiteur élargi
- ✓ Viande locale
- ✓ Magasin plus aéré



**OUVERT dimanches  
et jours fériés - Tél. 083 66 05 70**



www.vause.be  
Agent Immobilier  
agréé I.P.I. 104833  
www.ipi.be

Votre agent  
immobilier  
à  
**Assesse**

Chaussée de Marche 77  
5330 ASSESSE

(sur rendez-vous)

EVALUATION  
VENTE  
LOCATION  
GESTION



Expérience et créativité  
pour une opération  
immobilière réussie

Une question ?  
Un projet ?

Contactez-moi

☎ 0477/40.99.53

✉ cecile@vause.be

BE0725.140.524

## Et si on parlait de vos assurances ?

Eric Polet et Steve Detal vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.



Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE

T. 083/65 62 02

info@polet-detal.be

FSMA 063133

N° entreprise BE867.766.354

[www.polet-detal.be](http://www.polet-detal.be)

polet & detal  
assurances



# Regifo

Edition

Ce bulletin est réalisé par  
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel.  
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.  
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!  
**071 740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be**

Votre conseillère en communication, **Marielle MOSSIAT**  
se fera un plaisir de vous rencontrer.

**Prenez contact avec elle au 0498/883 895**



Chères Concitoyennes,  
Chers Concitoyens,

## La vie reprend des couleurs...

Ça y est ! Nous avons retrouvé un semblant de vie d'avant : la relance est amorcée ! Nous étions tellement pressés que nous en avons même déjà oublié cette date bénie du lundi 7 mars 2022 où la Belgique passant en code jaune, notre vie a repris des couleurs...

Les plus jeunes se passent du masque à l'école, les embouteillages ont repris au carrefour Léonard, les bûchers des grands feux sont consumés, les cartes sont à nouveau battues par les Aînés et on rêve dès à présent des kermesses automnales...

Ce qui nous a le plus manqué, tout compte fait, durant ces 2 longues années, se reflète bien dans ces paroles d'Anne Cardijn : « C'est la relation aux autres qui donne toute sa valeur à la vie ». Le code jaune nous a rendu la vie relationnelle et ramené des perspectives : quel bonheur !

Comme vous le lirez dans les pages suivantes, la Commune d'Assesse en regorge elle aussi, de **Perspectives**. A titre d'exemples : l'aménagement du « Cœur de Crupet », la réalisation de logements sociaux à Maillen, le soutien au parc éolien de Corioule.

Au moment d'écrire ces lignes, la **Réalité** des soubresauts dans l'est de l'Europe peut semer le doute quant à la réalisation des projets de tout un chacun mais la solidarité déployée à travers notre vieux continent pour aider et accueillir les plus démunis met en lumière cette relation aux autres qui ne nous a jamais abandonnés et qui donne sens à nos valeurs démocratiques.

Gageons qu'en même temps que les lumineuses étamines du saule marsault, le vent entraîne et disperse nos plus saines valeurs vers les esprits obscurantistes tellement en vue pour le moment dans le Nord-Est de l'Europe.

Monique DANS, pour le comité de rédaction

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Esplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE  
Accueil : +32 83 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70

Lun., Mar., Jeu., Ven. : 8.30h à 12h  
Mer. : 8.30h à 12h et 13.30h à 16h  
Sam. : 9h à 11.30h

**Du sam. 12h au lun. 8h :**  
**083 65 50 55 (appels déviés)**

## 106 - Avril 2022

### Photo de couverture :

Crédit photo :  
Club photo Assesse – Daniel Goncè

### Revue bimestrielle

### Echevinat de la communication :

[communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)

### Equipe de rédaction :

- Mmes P. BRICHARD, M. DANS, V. MANTIA, M. PAULUS, C. VAUSE
- MM R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN.

## Sommaire

### Conseil communal

Séances du 09 décembre 2021 et des 27 janvier et 24 février 2022

4

### Population-Etat civil

Kids-id

7

### Vos déchets sous la loupe

10 - 12

### Tourisme

13

### Travaux

15

### Gal Pays des Tiges et Chavées

16

### Cadre de vie

18

### Plan de Cohésion sociale

19

### Environnement et nature

21

### Divers

22

### L'Assessible

23 à 26

Directrice générale : [directrice.generale@assesse.be](mailto:directrice.generale@assesse.be)

Service comptabilité : [comptabilite@assesse.be](mailto:comptabilite@assesse.be)

Service population : [population@assesse.be](mailto:population@assesse.be)

Enseignement : [enseignement@assesse.be](mailto:enseignement@assesse.be)

Urbanisme : [cadredevie@assesse.be](mailto:cadredevie@assesse.be)

Ecopasseur : [ecopasseur@assesse.be](mailto:ecopasseur@assesse.be)

Personnel : [personnel@assesse.be](mailto:personnel@assesse.be)

Communication : [communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)

Taxation : [taxes@assesse.be](mailto:taxes@assesse.be)

Accueil extrascolaire : [lidwin.chamberland@assesse.be](mailto:lidwin.chamberland@assesse.be)

Services techniques : [travaux@assesse.be](mailto:travaux@assesse.be)

Service Tourisme-Culture : [tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be)

Bibliothèque communale : [direction@biblio-assesse.be](mailto:direction@biblio-assesse.be)

Régie Communale Autonome des Sports : [rcas@assesse.be](mailto:rcas@assesse.be)

# Conseil communal

## Au registre des délibérations

Séances du 09 décembre 2021, des 27 janvier et 24 février 2022.

### COMPTE ET BUDGETS

#### Budget communal 2022

Le Conseil a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2022 comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.317.285,45 €	6.651.262,77 €
Dépenses exercice proprement dit	9.317.285,45 €	7.283.072,70 €
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00 €	-631.809,93 €
Recettes exercices antérieurs	272.884,35 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	58.765,33 €	0,00 €
Prélèvements en recettes	417.690,91 €	942.809,93 €
Prélèvements en dépenses	631.809,93 €	311.000,00 €
Recettes globales	10.007.860,71 €	7.594.072,70 €
Dépenses globales	10.007.860,71 €	7.594.072,70 €
Boni / Mali global	0,00 €	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle
CPAS	1.036.450,87 €
Fabriques d'église	11.388,95 €
	2.599,50 €
	9.542,27 €
	22.156,23 €
	17.044,56 €
	10.037,87 €
	18.437,29 €
	4.103,82 €
Zone de police	549.747,20 €
Zone de secours	122.855,21 €

Budget participatif : oui pour un montant de 21.000€

En sa séance du 24 février 2022, le Conseil a décidé d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	9.323.009,71 €	7.032.880,30 €

Dépenses totales exercice proprement dit	9.323.009,71 €	7.664.690,23 €
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00 €	-631.809,93 €
Recettes exercices antérieurs	272.884,35 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	58.765,33 €	0,00 €
Prélèvements en recettes	417.690,91 €	942.809,93 €
Prélèvements en dépenses	631.809,93 €	311.000,00 €
Recettes globales	10.013.584,97 €	7.975.690,23 €
Dépenses globales	10.013.584,97 €	7.975.690,23 €
Boni / Mali global	0,00 €	0,00 €

#### Budget CPAS 2022

Le Conseil a décidé d'approuver le budget 2022 du CPAS.

#### TRAVAUX ET ACHATS

##### Approbation des conditions de marché

Le Conseil a décidé d'approuver les conditions des marchés suivants :

- Marché de travaux - **Aménagement touristique du Coeur de Crupet, un des « Plus Beaux Villages de Wallonie »** - Rénovation et création d'infrastructures d'espaces publics (montant estimé : 885.954,52€ HTVA, soit 1.072.004,97€ TVAC – Cette dépense sera financée selon la répartition suivante : subside Access I 89.982€, subside PWDR 720.000€, solde sur fonds propres).
- Marché public de travaux - **Crupet, route de Bauche- Stabilisation de la berge du ruisseau** (montant estimé : 32.510€ HTVA, soit 39.337,10€ TVAC).
- Marché public de fournitures – **Acquisition de PC portables et accessoires** (montants estimés : 7.117€ HTVA pour la Commune, 21.068€ pour le CPAS).
- Marché public de services – **Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation de l'étude, l'assistance administrative, la coordination sécurité et la surveillance des chantiers d'entretien de voirie 2022-2024** (montant estimé : 80.580€ - 0% HTVA).
- Marché public de services – **Traitement de la mérule dans l'ancienne maison communale** (montant estimé : 22.200€ HTVA).

##### Adhésion à la Centrale d'achats de la SPAQUE

Le Conseil a décidé d'adhérer à la centrale d'achats de la SPAQUE pour les différents marchés que la Commune conclut en matière de gestion de la pollution des sols.

#### SUBSIDES ET SUBVENTIONS

##### Le Conseil a décidé :

- d'octroyer une subvention de 6.900€ à la Maison d'accueil « Les P'tits Coucous » (subside 2021).

- de reconnaître l'association de fait « Les jardiniers du couvent » et d'octroyer une subvention de 50€ au bénéficiaire.
- d'octroyer une subvention de 100€ à l'école de l'Arbre-en-Ciel pour la location d'un chapiteau.
- d'accorder un subside pour un montant maximal de 400€ aux écoles communales et libres de la commune d'Assesse, pour la location d'un chapiteau et/ou d'une salle sur présentation d'une facture de location. Ce montant est octroyé par année civile et par implantation. Les demandes seront prises en compte à partir de 2022 et devront être faites pour la mi-novembre au plus tard.
- d'octroyer à l'école communale de Florée un subside de 350€ pour la location d'une salle à l'occasion d'un souper organisé le 10 novembre 2021.
- d'octroyer un subside aux écoles libres de la commune d'Assesse, pour la prise en charge de leurs frais d'internet. Le subside sera limité au montant disponible au budget (1.500€ en 2022) et sera calculé au prorata du nombre d'enfants inscrits au 15 janvier de l'exercice. Les demandes seront prises en compte à partir de 2022.
- de déléguer au Collège, pour l'exercice 2022, l'octroi de subventions nominativement inscrites au budget : à la Régie communale des Sports, à l'ASBL APPEL, à l'ASBL ACSTA, aux Fabriques d'église (Assesse, Maillen et Sart-Bernard – subventions extraordinaires), aux écoles pour la location de salles/chapiteaux.

#### BUDGET PARTICIPATIF

Le Conseil a décidé d'approuver la sélection et le classement des projets plébiscités par les citoyens assessois et le comité de sélection et de désigner les lauréats suivants :

- Aménagement d'un passage piéton à la rue des Fermes – Assesse : 7.000€ ;
- Réfection de la potale Saint-Joseph – Crupet : 2.412€ ;
- Exposition photos permanente – Assesse : 3.974€ ;
- Installation d'un abri vélo – Courrière : 6.720€

#### PATRIMOINE COMMUNAL

##### **Construction du futur dépôt communal - Echange de parcelles - Reboisement**

Le Conseil a décidé de marquer son accord de principe sur l'échange de parcelles suivantes:

- ✓ parcelles communales:
  - Assesse – 2ème div. Crupet – section A - n° 112 d'une superficie de 5 ha 65 a 50 ca (hors voirie communale)
  - Assesse – 5ème div. – Courrière – section B - 253 (la partie boisée de la parcelle (2ha))
- ✓ parcelles privées appartenant aux consorts DELIEGE:
  - Assesse- 1ère div. Assesse – section A - n°17G (1ha 10a)
  - Assesse - 1ère div. Assesse - section A - n°7 d'une contenance de 20 ares 20ca;
  - Assesse – 5ème div. Courrière – section B - n° 195 A et 195 D d'une superficie totale de 1 ha 40 a 60 ca;
 Il a également décidé de marquer son accord :
  - sur la reprise des essarts aux agriculteurs qui louent une parcelle agricole jouxtant un bois communal après avis du Chef de cantonnement

- du Département de la Nature et des Forêts;
- sur le reboisement de ces mêmes essarts.

##### **Crupet - Demande d'échange de parcelles - Confirmation d'une prescription acquisitive trentenaire - Acquisition d'une parcelle privée pour cause d'utilité publique**

Le Conseil a décidé :

- d'acquérir pour cause d'utilité publique la parcelle cadastrée Assesse-2ème division Crupet-Section C-n°288 sise à l'arrière du parking communal rue Basse et d'une contenance d'1a 94ca (selon plan de mesurage) au prix de 35€ le m<sup>2</sup>, tous frais à charge de la Commune ;
- de confirmer la décision du Collège communal du 23 août 2021 de reconnaître la prescription acquisitive trentenaire au demandeur sur la parcelle communale cadastrée Assesse-2ème division Crupet-Section C-n°292/2 A (terrasse extérieure du « Relais Saint-Antoine »).

##### **Modification des limites du domaine public à Sorinne-la-Longue - Régularisation d'une situation de fait par voie d'échange - Chemins n°47 et 49**

Le Conseil a décidé de marquer son accord sur les modifications des limites du domaine public par voie d'échange afin de régulariser une situation de fait à savoir l'élargissement de la rue du Vicinal (Chemin n°49) et le rétrécissement de la rue du Bouly (Chemin n°47).

##### **Vente de gré à gré d'une partie d'une parcelle communale privée à Maillen**

Le Conseil a décidé de marquer son accord de principe sur la vente de gré à gré d'une partie (80 ares) de la parcelle communale privée sise à Maillen et cadastrée Assesse - 3ème division Maillen - Section A - n° 6C3.

##### **Inasep - Construction d'un collecteur des eaux claires à Assesse - Emprises - Projets d'actes**

Le Conseil a décidé de marquer son accord sur les projets d'actes d'emprises transmis par le Comité d'acquisition d'immeubles de Namur.

##### **Ancien presbytère de Maillen - Octroi d'un droit réel**

Le Conseil a décidé de marquer un accord de principe sur l'octroi, au Foyer Jambois, d'un droit réel sur une partie de l'ancien presbytère de Maillen sis rue de Lustin, 26 à 5330 Maillen en vue d'y créer des logements sociaux.

#### DOSSIER SOTRAPLANT

La SA SOTRAPLANT a déposé au Conseil d'Etat une requête en annulation de l'arrêté du 14 décembre 2021 du Gouvernement Wallon refusant la suppression partielle de la voirie communale sur le territoire de la Commune d'Assesse, dans le cadre de la demande de permis unique ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une centrale d'enrobage et équipements annexes sur un bien sis Chaussée des Ardennes à 5330 Sart-Bernard.

Le Conseil a décidé d'autoriser le Collège à se porter partie intervenante dans le cadre de cette requête en annulation (en soutien de la défense qui devra être opérée par la Région Wallonne).

## CONVENTIONS

### Le conseil a décidé:

- d'approuver la convention avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, concernant l'implantation d'un **banc artistique** dans le bois de Sorinne, le long d'un chemin de promenade reconnu par le CGT et balisé pour VTT et marcheurs. Prix d'achat estimé du banc : 1.815€TVAC. Intervention de la commune d'Assesse: 726€ TVAC (si les subsides accordés par le CGT sont de 60%), 363€ TVAC (si 80 %).
- d'approuver la convention « **Supracommunalité** » dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux projets supracommunaux ». L'objectif général de cet appel à projets est d'objectiver la répartition équitable des moyens financiers, de s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelle et d'identifier (et donc à terme d'évaluer) des objectifs clairs et prioritaires. Les Communes partenaires sont : Andenne, Chastre, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Fosses-la-ville, Gembloux, Gesves, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Namur, Ohey, Profondeville, Sombreffe, Walhain.
- de poursuivre l'adhésion à la **centrale d'achat du SPW-SG** suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la nouvelle convention du 9 décembre 2021.
- de reconduire, du 1er janvier au 31 décembre 2022, la convention entre la Commune d'Assesse et l'ASBL « **Les Arsouilles** » prévoyant une cotisation équivalente à 1,23€ par présence journalière d'enfant de l'entité.
- de marquer son accord sur le modèle de **convention de bénévolat** pour les surveillances de midi dans les écoles d'Assesse.
- d'approuver la convention de services relative à la **caractérisation des terres évacuées** (essais géotechniques et analyses environnementales) dans le cadre des travaux d'égouttage communaux et d'assainissement.
- de confirmer l'**adhésion à la centrale IDEFIN** relative à la fourniture de gaz et d'électricité haute tension et basse tension et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.
- d'adopter la **circulaire budgétaire 2022** relative à l'élaboration du compte, du budget et des modifications budgétaires des établissements chargés de la gestion du temporel du culte.

## PARC EOLIEN STORM

Pour rappel : le 16 janvier 2020, STORM a introduit une demande de permis unique de classe 1 ayant pour objet l'implantation et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes d'une hauteur totale de 180m et d'une puissance électrique nominale comprise entre 2,0 et 3,6 MW, sur le territoire communal d'Assesse, entre les villages et hameaux de Courrière, Corioule et Assesse.

Le 6 avril 2021, les Ministres Borsus et Tellier ont décidé d'accorder à STORM le permis unique demandé.

A la suite de cette délivrance, les parties se sont rencontrées en vue de rechercher une solution concertée permettant à STORM de construire et d'exploiter le Parc éolien tout en rencontrant, dans toute la mesure du possible, les préoccupations de la Commune. Lors de cette rencontre, Storm s'est montrée disposée à prendre plusieurs engagements à l'égard de la Commune. En contrepartie de ces engagements, la

Commune s'est, quant à elle, déclarée disposée à ne pas contester le Permis unique et à participer de manière constructive à sa mise en œuvre.

Les termes de l'accord intervenu entre les parties sont plus amplement définis par une convention. Le Conseil a décidé d'approuver ce projet de convention. Cette convention stipule qu'à la demande de la Commune, STORM s'engage à organiser un comité de dialogue ayant pour mission d'assurer la bonne information de ses membres sur l'exploitation du parc éolien et d'entretenir le dialogue. Le Conseil a approuvé le règlement d'ordre intérieur de ce Comité de dialogue.

Il a également décidé de prévoir un crédit à la prochaine modification budgétaire pour acquérir des parts dans la coopérative « Champs d'Énergie ».

## DIVERS

### Adhésion à l'Alliance pour la Consigne

Le Conseil a décidé de rejoindre l' « Alliance de la Consigne » pour marquer le soutien de la Commune d'Assesse au projet d'une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique, de soutenir les clubs sportifs qui renoncent aux bouteilles en plastique, de mandater le Collège pour proposer des incitants plus concrets pour amplifier ce mouvement et enfin d'envisager des mesures de soutien et d'encouragement aux initiatives citoyennes et associatives visant la propreté sur les bords de route.

### Utilisation visible de Body Cam sur le territoire d'Assesse

Le Conseil a décidé d'autoriser la Zone de police des Arches et l'ensemble des entités de la Police intégrée intervenant sur le territoire d'Assesse à recourir à l'utilisation visible de Body Cam (caméra mobile portable appelée caméra piétons) moyennant le respect des dispositions légales telles que définies dans la loi sur la fonction de police et pour poursuivre les finalités suivantes :

- prévenir, constater, déceler des infractions ou des incivilités sur la voie publique ou y maintenir l'ordre public ;
- rechercher les crimes, les délits et les contraventions, en rassembler les preuves, en donner connaissance aux autorités compétentes, en saisir, arrêter et mettre à disposition de l'autorité compétente, les auteurs, de la manière et dans les formes déterminées par la loi ;
- transmettre aux autorités compétentes le compte rendu des missions de police administrative et judiciaire ainsi que les renseignements recueillis à cette occasion ;
- recueillir l'information de police administrative;
- gérer les plaintes dans les cadres judiciaire et/ou administratif, et disciplinaire y afférent ;
- permettre des finalités didactiques et pédagogiques dans le cadre de la formation des membres des services de police après anonymisation ;
- garantir le bien-être du personnel (par le biais notamment de l'exécution d'analyse).

Les caméras Body Cam sont portées par le membre du personnel du cadre opérationnel qui est, soit porteur de son uniforme, soit intervenant en tenue civile ET porteur de son brassard d'intervention, ou qui présente visiblement sa carte de légitimation.

Les caméras Body Cam sont enclenchées par le policier dès le début de son intervention. Dès lors débute notamment l'enregistrement vidéo, l'enregistrement audio, la prise de photographie ainsi que la donnée de localisation (exclusivement pendant la durée des enregistrements et relatives au positionnement de la caméra lors de ces enregistrements).

Lors de l'acquisition de ces Body Cam, la Zone de police des Arches réalisera une analyse d'impact et de risques au niveau de la protection de la vie privée et au niveau opérationnel.

#### Le conseil a également décidé :

- de notifier à la CWaPE le choix d'ORES Assets comme gestionnaire de **réseau de distribution d'électricité** sur le territoire de la commune d'Assesse.
- de mettre à jour son **Règlement d'Ordre Intérieur**, suite aux modifications du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que la loi organique des CPAS en vue de permettre les **réunions à distance**.
- d'approuver l'octroi d'une **prime de remerciement au personnel** de la Commune sous forme d'écochèques électroniques et de fixer la valeur d'un écochèque à 10€ avec un montant total net de 250€ maximum par travailleur et par année civile ;
- d'approuver les tracés et investissements proposés dans le cadre du projet **Wallonie Cyclable** et, si cela est possible, d'ajouter 35.000 à 40.000€ de frais d'auteur de projet. Le Conseil a désigné l'INASEP comme auteur de projet.
- d'adopter une **motion de soutien en faveur du secteur du sciage feuillu** et du maintien du tissu des scieries feuillues en Wallonie.

- de valider la candidature de la Commune dans le cadre du projet **Biomasse** visant la transformation des résidus de bois (issus de l'entretien des espaces verts communaux) en plaquettes et de marquer son accord pour la constitution d'une ASBL pluricommunale.
- d'exonérer la crèche « La Petite Vadrouille » du paiement du loyer de février 2022 (232,57€) suite à un problème de différentiel dans le bâtiment.
- de renoncer à lever des taxes sur les mâts, pylônes et antennes (GSM) pour l'exercice 2022, dans le cadre de l'appel à projets « Accords Tax on Pylons ».
- de charger le Collège de la rédaction d'un règlement urbanistique imposant à tout promoteur éolien d'installer durant 48h un ballon à hélium à hauteur maximale du mât de l'éolienne envisagée, comprenant la hauteur de la pale et de publier les informations ainsi récoltées.
- de ne pas désigner de remplaçant du groupe ALN pour l'ASBL Magimpré suite à la démission de Monsieur Benjamin Leyder en tant que conseiller communal.

#### Le Conseil a pris acte :

- des informations présentées par le BEP concernant l'extension du Parc d'activités économiques d'Assesse.
- du rapport d'audit HVAC de la maison communale réalisé par Teenconsulting.
- de la démission de monsieur Gauthier Coopmans à la présidence et comme administrateur du Conseil d'Administration de la Régie des Sports. Il a désigné Monsieur Jean-Luc Mosseray en remplacement.

## Population – Etat civil

### Kids-ID : la pièce d'identité pour les enfants

La Kids-ID est la pièce d'identité électronique pour les enfants belges de moins de 12 ans. La Kids-ID n'est pas obligatoire sur le territoire belge et doit être demandée par les parents au service population de la commune de résidence de leur enfant.

La Kids-ID coûte **6,70** euros et est valable 3 ans. La Kids-ID n'étant pas obligatoire sur notre territoire **vous ne recevrez pas de convocation lors de sa péremption**, soyez **vigilant** 😊.

Avec une Kids-ID, les enfants de moins de 12 ans peuvent également voyager au sein de l'Union européenne et dans quelques autres pays. Dans certains pays, l'enfant doit être accompagné d'un parent ou tuteur ou avoir une autorisation parentale (Plus d'infos à ce sujet : <https://diplomatie.belgium.be/fr>).

Le délai de livraison d'une Kids-ID est de 2 semaines.

La procédure d'urgence est bien plus chère que le prix normal d'une Kids-ID (**95,90** euros).

Pour demander une Kids-ID auprès de votre Commune, vous devez :

- avoir l'autorité parentale sur l'enfant
- vous rendre à la Commune **avec l'enfant** pour la demande. Pour la reprise de la carte, la présence de l'enfant n'est pas obligatoire
- avoir une photo d'identité récente de l'enfant (moins de 6 mois)

Les mineurs belges de 12 ans ou plus peuvent obtenir la carte d'identité ordinaire.





**BOUILLON**<sup>®</sup>  
Création & Entretien d'espace vert

**0479 46 11 53**  
CRÉATION, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR  
[www.bouilloncreation.be](http://www.bouilloncreation.be) - [info@bouilloncreation.be](mailto:info@bouilloncreation.be)  
RUE COCHAUTE 11 - 5333 SORINNE-LA-LONGUE



**COFINAM**  
FIDUCIAIRE AGRÉÉE PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière  
Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99  
Mail : [info@cofinam.be](mailto:info@cofinam.be) - Web : [www.cofinam.be](http://www.cofinam.be)

Aménagement extérieur  
Gros oeuvre  
Assainissement  
Couverture  
Isolation - Cloison  
Outillage  
Quincaillerie



**TOUT FAIRE**  
**LIZIN**  
s.a.  
matériaux de construction

E-mail : [lizin@toutfaire.com](mailto:lizin@toutfaire.com)  
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE  
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04



**nélis & fils**  
BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1<sup>er</sup> CHOIX  
Place Communale 13 • 5330 ASSESSE  
Tél. : 083 65 53 37



Quel mazout respecte l'environnement ?

**Total Mazout Ultra. Le mazout malin.**

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>,
- Réduction de votre consommation jusqu'à 7%\*
- Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

Par rapport à l'installation de mazout ordinaire.



Nous sommes à votre disposition :  
**Ets BOTTON**   
Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE  
Tél : 083 655 099 [www.mazout-botton.be](http://www.mazout-botton.be)

ENTREPRISE  
**VAN BAELEN**

Toute une équipe à votre service pour:  
Toiture - Charpente - Zinguerie  
Isolation toiture et pignon  
Sanitaire neuf et rénovation  
Eau de pluie, chauffe-eau solaire...  
(Installateur agréé Roscoat)



Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon  
Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse  
Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03  
[www.vanbaelen-toitures.be](http://www.vanbaelen-toitures.be)



« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »  
Benjamin Das Dorez,  
Entrepreneur de pompes funèbres

**081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7**

**Funérailles, crémations et assistance en formalités après funérailles**

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur  
autres adresses : Jambes | Champion  
081 73 75 45 | [laloux-chaudoir@dela.be](mailto:laloux-chaudoir@dela.be)  
[www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be](http://www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be)

Partenaire de DELA  
DFA1 BV - RPM 0412 937 710

**Centre Funéraire Laloux - Chaudoir**



## Tu te sens seul(e) et tu as envie de rencontrer d'autres personnes pour partager de chouettes moments avec elles ?

Pour te changer les idées, te divertir, t'amuser, discuter, ...

### Rejoins notre groupe d'adultes !

Laurent, animateur aux Equipes Populaires et Dominique, bibliothécaire, te permettront **de découvrir, comprendre, argumenter et agir en fonction de l'actualité.**

Nous te proposons :

- **un moment convivial** autour d'une tasse de café (thé) et de douceurs (biscuits, galettes, cookies,...)
- **des sorties « découverte »** instructives et amusantes une fois par mois !

La plupart du temps en semaine !

- des moments pour **préparer** les sorties et des moments pour **débattre**

Un jeudi par mois de 13h30 à 15h30 à la **Bibliothèque** communale d'Assesse.

### La suite ?

Sur proposition des membres du groupe,  
**au menu pour les prochains mois :**

*Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren et Musée du Chocolat à Koekelberg*

--

*Expositions «Vive la commune!» et «Chemins de l'exil» à La Cité Miroir à Liège.*

--

*Observatoire du Centre Ardenne à Neufchâteau pour une Marche à travers le Système solaire et Balade Nature.*

--

*Riveo à Hotton et L'odyssée du saumon à Erezée, à la découverte de la rivière et de la pêche !*

--

*A Botrange, découverte du Haut-Plateau en char-à-bancs et exposition permanente sur les Hautes-Fagnes et la nature.*

--

*Visites d'entreprises (Bister, ...)*

Il y a plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une !

Viens **faire le programme avec nous**, car plus on est de fous...

**Attention :** la participation n'est pas à la carte ! **Tu t'engages pour participer à un maximum d'activités.**

### Pour t'inscrire ou demander des renseignements :

083 / 65 63 49 (Dominique Boucher, Bibliothèque communale d'Assesse)

N'hésite pas à tenter l'aventure !

### Depuis un an, nous avons fait :

- Journée-détente au domaine de Chevetogne
- Exposition sur la Sécurité sociale « Le droit de Vivre » à Saint-Servais
- Ciné-Débat « Stop Alibaba » à la Spirale à Natoye
- Journée citoyenne et festive des Equipes Populaires à La Marlagne à Wépion
- Journée de théâtre-action au Festival « On n'est pas tout seul ! » à Rochefort
- Ciné-Débat « Legacy » et présentation des ateliers « Où atterrir ? » à la Spirale à Natoye
- Spectacle sur le colonialisme au Théâtre de Namur avec « Congo Jazz Band ».

Une organisation de la Bibliothèque communale d'Assesse, en partenariat avec les Equipes Populaires de Namur.



## Je déménage. Quelles démarches dois-je effectuer ?

### En cas de déménagement interne à la commune :

- soit vous conservez votre conteneur à puce et il suffit de signifier à l'administration le changement de localisation de celui-ci,
- soit vous laissez votre conteneur à votre ancien domicile pour l'utilisateur suivant. Dans ce cas, merci de signifier à l'administration l'arrêt de l'usage de votre conteneur en communiquant le numéro de la puce et l'identité du repreneur. Si celui-ci n'est pas connu, la commune se chargera de faire bloquer le conteneur par le BEP en attente de l'identité du repreneur.

### En cas de déménagement sur une autre commune, la partie forfaitaire de la taxe sera arrêtée à partir de la date de votre domiciliation dans une autre commune.

Si vous quittez la commune pour une commune utilisant également des poubelles à puce, merci de nous le signifier afin que le transfert d'une commune à l'autre puisse être effectué.

Si vous laissez votre conteneur, la procédure est la même qu'en cas de déménagement interne sur la commune (voir description ci-dessus).

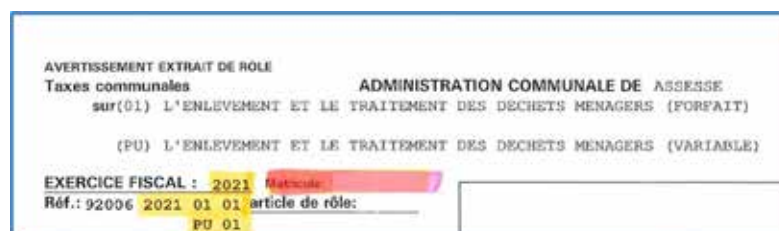
Il est rappelé que la **facturation** se base sur la situation au 1er janvier et au 1er juillet. Si vous êtes domicilié sur la commune, à l'une de ces dates et que vous déménagez dans une autre commune le forfait complet vous sera facturé.

A l'inverse, pour les puces, l'**arrêt de la taxation** s'effectue à la date à laquelle vous effectuez le changement entre 2 propriétaires. Si vous arrivez sur la commune en cours de semestre, vous ne serez taxé qu'à partir du semestre suivant.

## Je reçois un avertissement extrait de rôle alors que je n'habite plus la commune, est-ce normal ?

La facturation s'effectue à terme échu. Vérifiez dès lors bien la période concernée par la taxe.

Celle-ci se situe en haut à gauche de l'avertissement extrait de rôle.



En 1ère ligne, l'exercice fiscal et le numéro de matricule permettant d'identifier le redevable.

Dans la référence, le premier nombre (0)1 correspond à la part forfaitaire, le second au semestre concerné (01 pour le premier, 02 pour le second).

Le PU correspond à la partie variable (puce), le nombre 01 ou 02 au semestre.

Etant donné que nous ne disposons des relevés de pesées qu'après la période de taxation, les avertissements extraits de rôle arrivent toujours en décalé par rapport à la période facturée.

Vous serez donc taxé pour l'année N au plus tôt en janvier N+1.

## Je ne comprends pas le montant qui m'est facturé.

**1 SEMESTRE** correspond au montant du forfait

**1 REDUCTION** correspond à la réduction éventuelle à laquelle vous avez droit (enfants à charge, réduction CPAS, gardiennes ONE, incontinence).

Le montant du forfait varie en fonction de la situation familiale du redevable.

Dans le rectangle du bas, vous pouvez voir le **nombre de kilos** gratuits auquel vous avez droit – il dépend également de votre composition familiale.

Dans le grand rectangle, vous trouverez le numéro de votre puce ainsi que les dates et poids des pesées.

Vos pesées ne s'affichent pas ?

- soit, vous ne disposez pas de conteneur à puce, dans ce cas, vous ne payez que le forfait,
- soit le nombre de kilos auquel vous avez droit n'est pas dépassé.



## Ma puce est bloquée. Que dois-je faire ?

Il est possible que votre puce ne fonctionne plus ou soit bloquée. Il peut y avoir plusieurs raisons :

- **Votre puce est défectueuse** et dès lors elle doit être remplacée.
- **Votre puce est bloquée.** Cela arrive si vous n'avez pas effectué votre changement de propriétaire de puce.

Il est bon de savoir que si vos données n'ont pas été enregistrées, l'administration peut bloquer vos puces afin de trouver le nouveau bénéficiaire de celui-ci. C'est le seul moyen que possède la Commune pour retrouver le propriétaire de la puce et procéder à la facturation.

## Je n'utilise pas de conteneur de la Commune mais une société vient relever mes poubelles. Dois-je quand même payer la taxe ?

Si une société vient relever vos déchets, vous pouvez bénéficier d'une réduction des 2/3 du forfait pour autant que vous nous fassiez parvenir une attestation de prise en charge de vos déchets par la société en question.

## Je ne suis pas d'accord avec la taxation que j'ai reçue. Que faire ?

Vous pouvez toujours effectuer une réclamation auprès de la Commune dans les 6 mois à compter du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle.

Attention, votre déclaration doit être écrite, motivée, énoncer la nature de l'impôt, l'exercice et le numéro de l'article de rôle et être envoyée **en original signée** à la Commune. Un envoi par simple mail n'est pas recevable. Une copie de l'avertissement extrait de rôle doit être jointe à la réclamation.

Le(s) articles de rôle(s) figure(nt) à côté de la période de taxation.

EXERCICE FISCAL : 2021 Matricule: \_\_\_\_\_  
Réf.: 92006 2021 01 01 article de rôle: \_\_\_\_\_  
PU 01  
Règlement arrêté par le conseil communal

## Comment commander mon conteneur à puce ?

La demande doit être envoyée au service population de la Commune à l'adresse suivante : [population@assesse.be](mailto:population@assesse.be).

## Mon conteneur n'a pas été entièrement vidé. Vais-je payer deux fois pour les mêmes déchets ?

Vous n'êtes pas taxés plusieurs fois pour les mêmes déchets. Les conteneurs sont pesés à la levée et à la descente. Seul le solde vous est facturé.

Si votre conteneur n'a pas été vidé entièrement, cela vient probablement du fait qu'il est trop tassé. Les camions sont équipés d'un système pour les secouer mais ils ne peuvent les secouer trop fort vu qu'ils sont constitués de plastique. Il convient dès lors que vous vidiez manuellement votre conteneur préalablement à la collecte suivante et le remplissiez sans trop le tasser.

En espérant que cet article ait pu répondre aux différentes questions qui peuvent se poser.

Pour tout complément d'information, il vous est possible de contacter l'agent en charge de la taxe : [taxes.immondices@assesse.be](mailto:taxes.immondices@assesse.be) ou au numéro suivant : 083/63.68.42.

## Les déchets interdits pour votre poubelle !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées (recyparc). Il existe également beaucoup de points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction **spécialisée**.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les rapporter à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans un recyparc ou dans des points de collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés en recyparc.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être rapportés chez un garagiste ou dans un recyparc. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



## Collecte des vélos dans les parcs à conteneurs

**Prolonger la durée de vie d'un objet ou le donner, c'est éviter qu'il devienne un déchet. En 2022, le BEP Environnement en collaboration avec les autres intercommunales de gestion des déchets en Wallonie a réitéré la collecte de vélos.**

« **Offrez une 2ème vie à votre vélo** » : le BEP Environnement a invité les habitants à déposer, dans les 33 parcs à conteneurs de la Province (et Héron), des vélos dont ils n'ont plus l'utilité mais qui peuvent encore servir à d'autres. Ces vélos seront remis à de nombreux partenaires récupérateurs : ateliers vélos locaux, C.P.A.S., Maisons Croix-Rouge, services communaux, institutions pour enfants et adolescents, le Lions Club de Wallonie, la Ressourcerie Namuroise, les centres pour réfugiés, d'autres associations locales...



### Comment prolonger la durée de vie de votre vélo ?

**=>Entretien son vélo** : entretenir son vélo permet de prolonger sa durée de vie et rend son usage plus confortable et plus agréable.

C'est une opération à la portée de tous, simple et facile :

- lubrifiez la chaîne légèrement, mais régulièrement, avec une huile prévue à cet effet.
- pour éviter les crevaisons, gonflez les pneus à la bonne pression. Elle est généralement indiquée sur le flan du pneu.
- vérifiez régulièrement les éléments importants comme les freins, le serrage des roues, l'éclairage...

**=>Réparer son vélo** : réparer son vélo demande peu d'outillage mais quelques connaissances. Les freins qui frottent la jante, la selle cassée, le dérailleur qui grince, tout est réparable sur un vélo ! Si vous avez peur de vous lancer dans l'aventure, demandez conseil à un bon bricoleur dans votre entourage, à un vélociste (réparateur et revendeur de vélos) ou dans un atelier de mécanique vélo.

**=>Donner son vélo** : certains objets (vélos mais aussi jouets, électroménagers, vêtements, meubles, vaisselle,...) qui ne vous servent plus, peuvent être utiles à d'autres (famille, voisins, amis,...), écoles, mouvements de jeunesse, associations diverses,...

**Pour rester informé** : [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be) ou [www.facebook.com/BEPNamur](https://www.facebook.com/BEPNamur)

## POINT D'INFORMATION : HORAIRE D'OUVERTURE

- ✓ **Mai** : Point Info ouvert **tous les samedis, de 13h à 17h & les dimanches 1er et 15, de 13h à 17h**. Ouvert également **le jeudi 26 et le vendredi 27, de 13h à 17h**, pour le congé de l'Ascension.
- ✓ **Juin** : Point Info ouvert **tous les samedis, de 13h à 17h & les dimanches 5 et 19 juin, de 13h à 17h**. Ouvert également **le lundi 6, de 13h à 17h**, pour le congé de la Pentecôte.

## LES EXPOSITIONS, À CRUPET

### EN MAI :

« **LE DIABLE S'INVITE À CRUPET** », exposition de **Fabien LALOUX (bronzes)**, **Cécile NAMUR (céramiques et peintures)** et **Bernadette LORGE (céramique)**

Des artisans d'art de renom et dont la qualité de travail n'est plus à démontrer exposent leurs dernières créations en la salle d'expo de l'Office du Tourisme, à Crupet, durant ce mois de mai.

Au menu :

- **des bronzes** expressifs et impressionnants de détails de Fabien Laloux ;
- des personnages en **céramique** mais aussi des **toiles** (acrylique, aquarelle, huile) de Cécile Namur ;
- des enfants en **céramique** de Bernadette Lorge.

Expo à voir du dimanche 1er au samedi 28 mai inclus, aux mêmes horaires que le Point Info.

### EN JUIN :

« **LES HUILES COLORÉES DE MYRIAM METENS** », exposition de peintures



Exutoire aux tracas de la vie, la peinture à l'huile de Myriam Metens explose de couleurs qui rendent vivantes même les natures mortes.

Venez vous évader en plongeant le regard dans ses couleurs passionnées et intenses.

Expo à voir du samedi 4 au samedi 25 juin inclus, aux mêmes horaires que le Point Info.

Les expos à l'Office du Tourisme d'Assesse :

7, rue Haute à 5332 CRUPET 083 668 578

[www.assessetourisme.be](http://www.assessetourisme.be) [tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be)

## SENTIERS D'ART 2022

**Sentiers d'Art**, c'est une grande boucle de randonnée balisée (suivre les rectangle rouges 'Sentiers d'Art') de plus de 150 Km en



Condroz-Famenne, parsemée d'une 50aine d'œuvres de Land Art, qui se subdivise aussi en plus petites boucles de promenade, de 10 à 15 Km (les petites boucles ne sont pas balisées).

Les œuvres sont créées sur place par des artistes belges et internationaux, durant 10 jours créatifs: la résidence d'artistes.

La **résidence d'artistes 2022** de Sentiers d'Art se tiendra du 19 au 29 mai 2022 sur les communes d'Assesse (une première !), Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze. Cette année, 8 œuvres seront réalisées par les artistes durant la résidence : 5 œuvres de Land Art et 3 fresques.

Pour sa première participation, la Commune d'Assesse accueillera 2 œuvres de Land Art et une jolie boucle de plus de 20km. Suivez leur préparation sur [www.assessetourisme.be](http://www.assessetourisme.be) et la page Facebook 'Sentiers d'Art'.

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne lance un appel aux citoyens pour son projet Sentiers d'Art !

Vous vivez près d'une œuvre ou passez à proximité régulièrement ? La Maison du Tourisme recherche des parrains/marraines pour ses œuvres !

L'idée ? Ouvrir l'œil une fois par mois en se rendant sur place. Une éventuelle intervention sur de petites choses mais surtout un retour vers la Maison du Tourisme en cas de soucis (photos à l'appui).

Parrainer ou marrainer une ou plusieurs œuvres vous intéresse ? Contactez la Maison du Tourisme ! Vous recevrez alors la carte « Sentiers d'Art » et serez convié à un repas-rencontre lors de la résidence d'artistes 2022.

**Rendez-vous pour l'inauguration le dimanche 29 mai ! On prévoit un programme riche et varié sur les 7 communes participantes.**

Maison du Tourisme Condroz-Famenne : 23, Place Monseu à 5590 Ciney  
086 401 922 - [info@sentiersdart.be](mailto:info@sentiersdart.be)  
[www.sentiersdart.be](http://www.sentiersdart.be)



## OÙ acheter votre vignette pour Chevetogne dans l'entité ?


La vignette d'entrée au Domaine provincial de Chevetogne se vend au Service Population de la Maison communale et à l'Office du Tourisme d'Assesse.

Le Service Population est ouvert :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h ;
- le mercredi après-midi, de 13h30 à 16h ;
- le samedi, de 9h à 11h30.

L'Office du Tourisme est ouvert aux horaires indiqués ci-dessus.

Plus d'infos sur les nombreuses activités proposées et possibles au Domaine provincial de Chevetogne sur le site :

[www.domainedechevetogne.be](http://www.domainedechevetogne.be) et  [DomaineChevetogne](https://www.facebook.com/DomaineChevetogne)



Envie de profiter toute l'année du  
**DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE**  
et de ses activités durant **toute l'année** à tarif avantageux ?



Achetez votre Pass dans votre administration communale \*  
au prix de **75 €** par véhicule.



Achetez votre Pass  
avant le 30 juin et  
recevez un billet  
**'JINVITE MES AMIS'**  
valable pour 4 pers

Point de vente pour **ASSESE**  
**Service population**  
Esplanade des citoyens, 4  
**Office du Tourisme Rue Haute, 7 Crupet**

[www.domainedechevetogne.be](http://www.domainedechevetogne.be)

 [DomaineChevetogne](https://www.facebook.com/DomaineChevetogne)

## BRÈVE du Plan Wallon de développement rural (PWDR)

Les candidatures des entreprises générales souhaitant travailler à la réalisation du projet d'« aménagement touristique du cœur de Crupet, un des Plus Beaux Villages de Wallonie » ont été analysées et le Collège a pu sélectionner l'offre la plus avantageuse.

Actuellement, le dossier de ce marché public attend l'aval de la Tutelle et de la Cellule Europe du Commissariat général au Tourisme. Ensuite, l'attribution pourra avoir lieu, suivie de la réunion de démarrage de chantier.

La population sera invitée à une réunion au préalable du début du chantier (prévu cet été) afin de recevoir toutes les informations utiles.



« Fonds européen agricole pour le Développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales »

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme d'Assesse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner



Service Tourisme-  
Culture de la Commune  
d'Assesse  
& Office du Tourisme  
d'Assesse  
rue Haute 7  
à 5332 CRUPET  
Tél : +32 (0)83 668 578



[tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be)  
[tourisme.assesse@gmail.com](mailto:tourisme.assesse@gmail.com)  
[www.assessetourisme.be](http://www.assessetourisme.be)  
[www.facebook.com/assessetourisme](https://www.facebook.com/assessetourisme)

## Entretien des voiries communales : le point sur quelques chantiers

### Travaux dans le cadre du PIC (Plan d'investissement communal- en partie subsidié par le Spw)

Dans notre commune, d'aucuns se seront réjouis de voir la mise en place d'un nouveau trottoir à Courrière, rue du Fays ; cette réalisation attendue assure désormais une jonction piétonne sécurisée qui relie notamment une partie du centre, les écoles et la gare.

A noter : à présent, la couche de finition a été ajoutée !

Autre chantier : la réfection de la rue Pirauchamps à Crupet et du carrefour (rue des Loges - rue Trou d'Herbois - rue Haute - rue du Conte). Il s'agit du remplacement du revêtement, de filets d'eau et bandes plates en béton, lorsque cela s'avère nécessaire.

Le troisième chantier de ce PIC sera celui de la rue du Pourrain à Assesse dont le début est fixé en septembre prochain (revêtement, égouttage, trottoir, dispositifs de sécurité – voir Perspectives et Réalités de février 2022).



Trottoir sécurisé, rue du Fays



Durant les travaux, rue Pirauchamps

### Chantier sur route régionale 931 (Service public de Wallonie)

Pour votre information, le Service public de Wallonie nous annonce d'ici quelques semaines, l'ouverture du chantier de réhabilitation de la rue de Rendarche (depuis la gare SNCB de Courrière jusqu'au carrefour avec la rue du Bois Gilot et la rue Bâtis de Corère, au-delà du pont E411).

Il s'agira du renouvellement du revêtement et de la création d'une piste cyclo-piétonne protégée à double sens- côté ligne de chemin de fer). Ce chantier aura lieu en 2 temps, successivement de part et d'autre des bretelles d'accès à la N4 -direction Marche. Des dispositifs de modification de la circulation seront mis en place durant les travaux.

### Réalisations de nos services techniques

Nos services sont à l'œuvre chaque jour dans leurs diverses missions : voirie (sentiers, chemins, routes), parcs et jardins, entretien de bois communaux, cimetières, transport scolaire...

Voici, entre autres, deux exemples de réalisations récentes assurées par les membres des services techniques communaux, en lien avec la sécurité et la mobilité de chacun.

N.B. : Automobilistes, veillons toujours à libérer les trottoirs pour les piétons.



Stationnement supplémentaire à l'Esplanade des Citoyens



Sécurisation des piétons, Place communale

# A vous la parole!

## Enquête sur les médias communaux

Le plan communal de développement rural (PCDR) de la commune d'Assesse prévoit, notamment, de faire évoluer les outils de communication de l'administration afin de les rapprocher de ses citoyens (<https://www.pcdr-assesse.info/fiche-5--outils-de-communication.html>).



Cette enquête qui ne réclame que quelques minutes s'inscrit directement dans le cadre de cette mission.



Les médias communaux sont : les réseaux sociaux (la page Facebook), le site Internet, les valves communales et la revue communale. En fonction de l'urgence de transmettre une information, elle peut passer par un média ou plusieurs.

Rendez-vous sur le site Internet de la Commune afin de partager avec nous votre avis sur nos médias sociaux via le formulaire en ligne !

## GAL Pays des Tiges et Chavées

Save  
de date !

**Nourrir le cœur de Condroz**

1<sup>ère</sup> édition du festival de l'agriculture et de l'alimentation en Cœur de Condroz

Du 16 au 26 juin 2022

Dans les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey, Somme-Leuze

**Programme**

- Visites
- Balades
- Spectacles
- Ateliers
- Conférences
- Apéro rural

Toutes les infos sur [www.nourrir-coeur-condroz.be](http://www.nourrir-coeur-condroz.be)

GAL CONDROZ FAISEL

Cette action s'inscrit dans le cadre du LEADER. Financée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. Financé également par le PDR (Plan de Développement Rural) de la Région wallonne.



## Le Vicigal est en bonne voie (verte) !



6 années ont été nécessaires pour aboutir au « dossier final » accepté par le SPW et qui sera soumis prochainement à la signature de la Ministre du Développement Rural, Céline Tellier.

6 années, c'est beaucoup. En même temps, le projet est ambitieux : une liaison cyclable de Meuse à Meuse de 41km, traversant 5 communes (Yvoir, Assesse, Ohey, Gesves et Huy) en plein cœur du Condroz, à quelques kilomètres de la Capitale wallonne. Depuis 2015, plusieurs étapes ont été franchies :

- études d'opportunité et de faisabilité
- concertation avec la population et négociations avec un grand nombre de propriétaires privés (22 dossiers d'acquisition actés aujourd'hui chez le notaire)
- constitution des métrés et donc des cahiers des charges
- demandes de permis d'urbanisme (accordés)
- ...

Le projet ViciGAL est un projet emblématique car c'est le premier projet PCDR transcommunal associant plus de 2 communes wallonnes. 4 communes rurales sont en effet partenaires dans ce projet, sans compter la Ville de Huy. Sur le plan budgétaire, un accord quasi gouvernemental a été co-signé, pour un montant de près de 5 millions d'euros. Plusieurs Ministres se sont en effet engagés dans le projet : la mobilité, les pouvoirs locaux, le tourisme, les infrastructures publiques (traversées de voiries régionales), et le développement rural, évidemment. Parmi les 5 entités concernées, les 4 communes rurales investissent aussi et la Ville de Huy, n'étant pas éligible au développement rural, a pu trouver d'autres financements complémentaires.

Aujourd'hui, le dossier définitif est finalisé. Il a été validé par le SPW et sera prochainement envoyé à la Ministre du Développement rural pour signature ! Une fois signé, le marché public pourra être publié, puis les travaux pourront commencer ! Vivement les premiers coups de pelle, avant les premiers coups de pédale 😊.

## Un nouveau challenge pour l'équipe « Je protège l'eau de Wallonie » !

L'année dernière, une belle collaboration est née entre le projet « Je protège l'eau de Wallonie » et Pierre Lhoas, maraîcher bien connu de la région oheytoise.

Soucieux de toujours améliorer ses techniques de production, le souhait de Pierre est de maîtriser le désherbage. En effet, ses parcelles sont cultivées en planches recouvertes d'un film plastique afin de lutter indirectement contre les adventices. Les passe-pieds, soit l'espace entre les planches, ne sont eux pas recouverts ce qui permet le développement des adventices. Ceci nécessite un travail de désherbage manuel important après l'implantation de la culture.



Un test a donc été mis en place fin 2021 pour aider Pierre à gérer ces adventices. Il consiste à analyser plusieurs moyens de désherbage alternatifs dans les champs du producteur de légumes. Des critères d'efficacité, de facilité ou de coût de mise en œuvre sont évalués.

Concrètement, 5 techniques alternatives sont testées en double sur 10 placettes d'un are chacune. Les modalités appliquées sont le paillis de chanvre ou de miscanthus, la toile opaque et le semis d'un couvert végétal permanent (trèfle nain) ou gélif (moutarde-phacélie). Le but est de déterminer si ces techniques peuvent éviter la levée intempestive de mauvaises herbes entre les légumes.

Vous souhaitez découvrir les premiers résultats et/ou vous inspirer des techniques de désherbage alternatives étudiées ? Une visite du champ de test est programmée un peu avant la récolte (vers la mi-mai, fin mai 2022). Les informations suivront. Ce sera l'occasion de se rencontrer et d'en parler in situ.

Pour tout savoir :

[www.je protege leau de wallonie.be](http://www.je protege leau de wallonie.be)

*Manger BON, LOCAL, de SAISON  
chez un artisan du végétal.*



Cette action a été financée par le Fonds de la Région wallonne. Financé par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Ruralité. Financé par le Service Public de Wallonie. Avec le soutien de la SPGE.





Principales sources de déperdition de chaleur

## L'isolation des murs et toitures des bâtiments d'habitation au moyen de matériaux naturels

### Un logement sain et bien isolé, c'est important !

À la sortie de l'hiver, il est judicieux de faire le bilan de la dépense énergétique liée à notre habitation, et de prévoir les moyens les plus efficaces pour réduire la facture de chauffage de la prochaine saison hivernale.

Quelles solutions envisager ?

Il existe différents isolants écologiques qui se prêtent à l'isolation naturelle du mur.

On peut citer la laine de roche, la plume de canard, le coton, la laine de lin, le chanvre, les textiles recyclés. La laine de verre compte parmi les meilleurs isolants naturels pour une application murale. Dans le même cas, la fibre de bois constitue une autre option pour un usage intérieur.

Il faut toutefois veiller à ne pas mettre les panneaux isolants en contact avec l'eau, sous peine de les voir se dégrader et pourrir. On doit prévoir une membrane étanche à l'air ou hygro-régulante dont le rôle est de favoriser les flux de vapeurs l'été et de faire office de pare-vapeur en hiver.

**Certains travaux peuvent faire l'objet d'octroi de primes (à la condition de les faire évaluer par l'audit au préalable).**

Renseignez-vous dès aujourd'hui : <https://energie.wallonie.be/fr/audit-logement.html?IDC=6048>

### L'isolation naturelle du mur par l'intérieur

L'isolation naturelle du mur s'effectue à l'aide des matériaux naturels, que l'on va venir appliquer à l'intérieur du bâti. On doit veiller à éliminer tout pont thermique tout en s'assurant de ne pas bloquer la transmission de l'humidité à travers les murs. C'est un des points forts des isolants écologiques. Grâce à leurs propriétés absorbantes de l'humidité et à leur capacité à la restituer, ils restreignent les formations de condensation entre la paroi et l'isolant, et au niveau des ponts thermiques.

Les méthodes d'isolation naturelle du mur par l'intérieur sont nombreuses. Elles dépendent essentiellement du format de l'isolant.

- Un conditionnement en rouleaux ou en panneaux isolants souples offre l'avantage d'une mise en œuvre moins compliquée. Il suffit d'intercaler les isolants dans une ossature bois ou métallique. Cette dernière servira par la suite de support pour les éléments de parement.
- La pose sera moins aisée avec un isolant en vrac. Effectivement, l'insufflation se fait entre le panneau de parement et le mur. Par ailleurs, il faut une densité suffisante d'isolant si on ne veut pas que celui-ci se tasse au fil du temps.
- Si on souhaite fixer l'isolant directement au mur, on optera pour des panneaux rigides qu'on va coller ou clouer. Cette technique de pose dispense de la finition. Cependant, il est possible de recouvrir l'isolant avec un papier peint, un enduit ou une sous-couche de peinture.

### L'isolation naturelle du mur par l'extérieur

Ce type d'isolation naturelle du mur est très performant. En plus de protéger les murs des intempéries, l'isolation extérieure limite au maximum l'apparition des ponts thermiques. Pour la pose, on peut fixer l'isolant sur la façade, appliquer un enduit extérieur ou recouvrir l'isolant d'un bardage fixé sur ossature en métal ou bois. L'isolation par l'extérieur du mur peut nécessiter un permis. Il est prudent de consulter le service urbanisme de la Commune avant d'entamer les travaux.

Source : <https://isolation-thermique.org/conseils-isolation-thermique/isolation-naturelle-mur/>

### Vous envisagez d'isoler votre logement ?

La réalisation d'un audit Logement, par un auditeur agréé permet de connaître les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d'améliorer le confort et la santé des habitants et de diminuer les consommations d'énergie.

## Opération Coup de Pouce : Appel aux Voisins



**Le PCS Assesse-Ohey a** pour projet de favoriser le maintien à domicile des aînés de 80 ans et plus, en stimulant les solidarités de base entre voisins, dans votre quartier, votre village. L'idée est de venir en aide pour des petits services, ce qui favorise grandement la vie dans nos villages ruraux.

L'appel est lancé aux citoyens de tout âge et dans chaque village pour (re)créer des solidarités de quartiers entre voisins.

Si vous avez un peu de temps à consacrer pour rendre quelques services aux aînés de votre village dans différents domaines :

- o une visite pour tenir compagnie et briser l'isolement
- o déneigement du trottoir en hiver
- o menus travaux : remplacer une ampoule, déplacer un meuble,...
- o nettoyage du jardin, ranger du bois
- o transport
- o aide bar à soupe
- o courses diverses : alimentation, pain, pharmacien.
- o autres : .....

**Merci de vous inscrire auprès de :**  
Françoise ROPSON au CPAS d'OHEY 085/611991 ([francoise.ropson@ohey.be](mailto:francoise.ropson@ohey.be)) ou Laurence SCHAERS ou Sonia CHONQUEREZ pour le PCS, au CPAS d'ASSESE au 083/63.68.27 ([PCS@assesse.be](mailto:PCS@assesse.be)).

## Le Bar à soupe

Depuis fin 2021, le PCS dans le cadre de son Bar à soupe propose une distribution de soupes réalisées avec des légumes frais.

Grâce à une équipe de bénévoles qui transforme, cuisine et distribue les potages aux habitants, ce sont quelque 120 litres qui ont déjà été distribués à 3 reprises pour les citoyens des communes d'Assesse et d'Ohey.

Les bénéficiaires sont les personnes précarisées vivant sur le territoire du PCS, ainsi que certains aînés des 2 communes.

Ces distributions seront organisées du mois d'octobre au mois de mars chaque année.

Pour toutes informations vous pouvez joindre le PCS au 0489/234613.



## SOUPE AUX OIGNONS

### Composition :

- Oignons
- Eau
- Sel
- Farine
- Poivre
- Bouillon de volaille



**IMPORTANT :** Cette soupe peut contenir certains allergènes.

Sur simple demande, auprès de l'équipe PCS, ceux-ci vous seront communiqués.

Une conservation en bocal en verre, au réfrigérateur, jusqu'à maximum 6 jours. A consommer dans ces délais.



## LE BAR À SOUPE

Cette soupe est offerte par le Plan de Cohésion Sociale d'Assesse-Ohey

Fabriquée par des bénévoles à Courrière

PCS Assesse-Ohey - Esplanade des citoyens, 2 5330 Assesse

## Les activités du PCS à destination des aînés reprennent

Nous sommes occupés à reprogrammer les journées bien-être !

AU PROGRAMME : le matin les ateliers d'échange autour de la vie relationnelle et affective des aînés et l'après-midi, découverte de techniques bien-être et temps de partage ensemble.

Le repas de midi est assuré par un traiteur !

On vous attend nombreux cette année 😊

Une initiative du PLAN DE COHESION SOCIALE ASSESSE-OHEY. Pour toute information, téléphonez au PCS 0489/234613 ! Au plaisir de vous revoir tous et toutes !



## Aide juridique de 1ère ligne

L'aide juridique de 1ère ligne vous permet d'obtenir auprès d'un avocat des renseignements pratiques, un premier conseil, des informations juridiques.

Concrètement, par cette aide, vous pouvez obtenir :

- La clarification de votre besoin.
- Une réponse à une question précise :
  - quel service peut m'aider ?
  - dois-je être représenté(e) par un avocat ?
  - dois-je répondre à un courrier d'huissier ?
- Une information pratique sur les possibilités qui s'offrent à vous ;
  - dans le domaine civil (séparation, pension alimentaire, adoption, etc.).
  - dans le domaine pénal (peine de travail, détention limitée, probation, mise en liberté provisoire, amende liée à une infraction, etc.).
- Un premier conseil juridique.

A ce stade, l'avocat n'effectue donc aucune démarche à votre place, ni l'examen d'un dossier en profondeur, ni la défense de vos droits.

L'aide juridique de première ligne est gratuite et accessible à tous, sans condition de revenus.

Où obtenir cette aide juridique de 1ère ligne ?

Dans les locaux du CPAS, Esplanade des Citoyens 2 à 5330 Assesse.

Les 1ers vendredis des mois de mai et juin à savoir **le 6 mai et le 3 juin 2022 de 14h00 à 16h00.**

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire par téléphone au CPAS d'Assesse au 083 61 54 89.



## Le tri des produits de jardinage : quoi, où, comment ?

Lors de l'entretien de vos espaces privés, de votre jardin ou de votre terrasse, vous avez peut-être déjà utilisé certains produits spécifiques pour lutter contre des nuisibles (plantes indésirées, maladies des plantes, insectes ou petits animaux nuisibles, etc.). Ces produits sont communément appelés des **pesticides**. Mal utilisés, ils peuvent représenter un risque pour votre santé ou l'environnement.

C'est pourquoi il est essentiel de privilégier les **moyens de lutte dits alternatifs** : vous pouvez par exemple attirer dans votre jardin les prédateurs naturels des ennemis de vos plantes en favorisant la **biodiversité** grâce à une bande fleurie spontanée ou à semer vous-mêmes, à un nichoir, des haies, un hôtel à insectes, ou en évitant de tondre votre pelouse avant la mi-juin.

Néanmoins, si vous avez recours à des pesticides, il est important de savoir que leurs emballages font partie des **déchets spéciaux des ménages (DSM)**. Cela signifie que ces déchets ne peuvent en aucun cas être jetés à la poubelle et doivent être traités par une filière spécialisée.



Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter vos emballages vides de pesticides ou ceux que vous n'utilisez plus dans le **recyparc** le plus proche de chez vous. Afin de limiter les risques de fuites lors du transport, il est recommandé de placer les pesticides dans un récipient étanche, arrimé à l'intérieur du coffre de la voiture à l'aide de sangles par exemple.

### Un jeu-concours autour du tri et des bonnes pratiques au jardin !

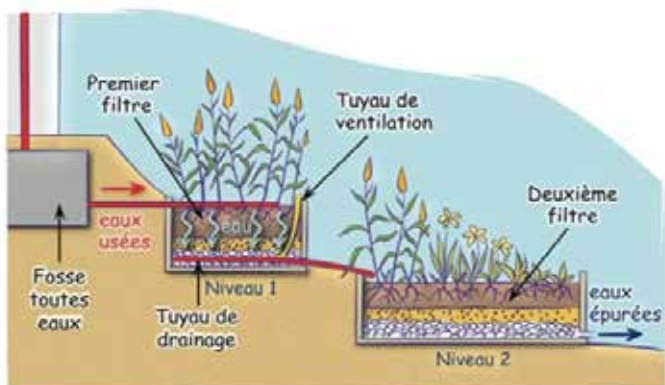
Afin de faciliter le tri des emballages de pesticides et des produits que vous n'utilisez plus, l'asbl CORDER et ses partenaires Adalia 2.0, la COPIDEC et la Wallonie organisent une large campagne de communication et un jeu concours. Tentez de remporter des lots d'une valeur allant jusqu'à 100€ en répondant au questionnaire accessible sur le site [www.pwrrp.be](http://www.pwrrp.be) du 20 avril au 20 mai 2022.

## Le lagunage : une alternative écologique pour la filtration des eaux usées

Le principe paraît simple : laisser faire la nature. Grâce aux micro-organismes et aux plantes, les déchets organiques sont transformés en éléments minéraux qui peuvent être assimilés par les plantes.

Pour cela, il faut assembler plusieurs facteurs :

- Le mouvement de l'eau des rivières et torrents pour créer une action mécanique de broyage des déchets et surtout, une action d'oxygénation nécessaire à tout le processus de transformation.
- Des micro-organismes
- Des plantes aquatiques qui, par leurs racines, vont assimiler ces éléments minéraux pour leur croissance.



La technique du lagunage est rustique et peu coûteuse, mais elle nécessite une certaine surface disponible pour sa mise en place. En effet, pour que la méthode soit pleinement efficace, il faut plusieurs bassins.

Les boues accumulées au fond des premiers bassins doivent être enlevées tous les 5 à 10 ans selon la taille. On peut les utiliser ensuite sur des surfaces d'épandage, comme fertilisants. Un fauchage de la végétation sur les digues est conseillé 3 fois par an. Il faut prévoir de lutter contre les rongeurs. L'étanchéité des bassins est essentielle pour un bon fonctionnement et une durée de vie longue.

Sources : <https://assainissement.ooreka.fr/comprendre/lagunage-eaux-usees>  
<https://www.consoglobe.com/phytoepuration-une-solution-d%E2%80%99epuration-individuelle-naturelle-cg>

## Le nouveau Guide pratique 2022 est arrivé dans votre boîte !

La confection de cet annuaire, version papier, est le résultat de la collecte des données disponibles sur le site [MonCondroz.be](http://MonCondroz.be). Ce service totalement gratuit ne fait pas l'objet d'une prospection de la part des services administratifs.

L'administration communale d'Assesse a délégué la [gestion de l'annuaire web](#) en 2020 à travers ce projet soutenu par notre GAL Tiges et Chavées.

Depuis le basculement vers cette plateforme, les messages ont été multipliés, à destination des différents acteurs, pour enrichir la base de données. Que ce soit par le bulletin communal "Perspectives et Réalités", notre site internet, les médias sociaux, l'opération marché de Noël virtuel, ...

Vous ne figurez pas dans le nouveau guide pratique et souhaitez paraître dans la prochaine édition ?

N'attendez plus et inscrivez-vous dès maintenant en créant votre fiche sur le site [MonCondroz.be](http://MonCondroz.be).

Vous souhaitez faire une annonce dans l'une de nos prochaines publications (bulletin, guide des écoles, etc...)

N'hésitez pas à vous adresser à l'entreprise [Regifo](#) qui gère la régie publicitaire indépendamment du contenu rédigé par l'administration.

## Jeu-Concours autour de l'annuaire des entreprises

Jouez et tentez de remporter un panier gourmand garni de produits locaux issus des commerces de notre entité.

• **Question n° 1 – Guide pratique** : Afin d'obtenir certains documents spécifiques au sein de l'un des services de l'administration, une prise de rendez-vous sera nécessaire. De quel service s'agit-il et quels documents pourra-t-il vous fournir ?

.....  
.....  
.....

• **Question n°2 - Mon Condroz** : Outre la création d'une fiche dans l'annuaire, citez trois outils et/ou aides permettant à un indépendant d'augmenter sa visibilité grâce à MonCondroz ?

.....  
.....  
.....

• **Question n°3 - Mon Condroz** :

a) Quels outils présentés en page d'accueil permettent d'affiner votre recherche par mot sur le site MonCondroz et de ne sélectionner, par exemple, que les produits locaux de l'entité d'Assesse?

.....  
.....  
.....

b) Outre les produits locaux, quelles autres sélections pouvez-vous obtenir via cet outil ? Citez-en deux et donnez un exemple d'entreprise assessoise répondant à trois critères de sélection.

.....  
.....  
.....

Répondez correctement aux questions ci-dessus et renvoyez-nous vos réponses accompagnées de :

- vos nom et prénom : .....

- votre adresse : .....

- un numéro de téléphone : .....

**pour le 13 mai 2022 au plus tard** soit par courriel à [communca-tion@assesse.be](mailto:communca-tion@assesse.be) ou par courrier postal à l'administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE. Le Comité de rédaction procèdera au tirage au sort du gagnant parmi les bonnes réponses. **Attention** : ce concours est accessible à toute personne de 18 ans minimum domiciliée sur la commune d'Assesse. Une seule participation par ménage sera acceptée.

## Calamités naturelles : Inondations (14,15,16 et 24 juillet 2021)

### Personne de contact

Afin d'aider les sinistrés à compléter les dossiers Fonds des Calamités, certaines communes ont désigné des personnes de contact.

Retrouvez ces personnes sur le portail [interieur.wallonie.be](http://interieur.wallonie.be) (calamités -> inondations des 14,15,16 et 24 juillet 2021 -> actualités -> Inondations juillet 2021 : personnes de contact dans les communes pour aider à la complétude des dossiers). A Assesse, l'agent de contact est monsieur Xavier Dawant : [calamites@assesse.be](mailto:calamites@assesse.be)

### Information de la DIV concernant les véhicules sinistrés

Nos homologues de la DIV (SPF Mobilité et Transport) nous communiquent la procédure à suivre pour le titulaire (= personne au nom de laquelle le véhicule est immatriculé) d'un véhicule sinistré lors des inondations de juillet 2021.

La procédure : Le titulaire envoie un mail directement à : [divsec@mobilite.fgov.be](mailto:divsec@mobilite.fgov.be) **avec la mention de l'objet « sinistre suite aux inondations » avec son numéro de plaque. Cette demande devra être accompagnée de la preuve du sinistre total du véhicule** étant donné que l'évaluation de la valeur vénale n'est prévue qu'en cas de dommage total, conformément à l'article 11, §1er, 1° de l'arrêté du Gouvernement wallon 14 octobre 2021 (ex : document de l'assurance).

Cette demande donnera lieu à la communication des données suivantes : Date de la première immatriculation - Statut de l'immatriculation - Numéro d'identification du véhicule (VIN) - Marque - Modèle - Catégorie du véhicule - Type de carrosserie - Carburant - Cylindrée - Puissance

### Arnaque par SMS

Nos homologues du SPF Finances nous font part que des SMS frauduleux sont envoyés aux sinistrés les invitant à cliquer sur un lien pour obtenir leur remboursement du Fonds des Calamités.

Il s'agit d'une tentative de phishing.

Les notifications de remboursement du fonds des calamités se font toujours par écrit de manière officielle (jamais par SMS). Soyez vigilants et n'hésitez pas à contacter <https://www.safeonweb.be/fr> si vous êtes victimes de ce genre d'arnaque et/ou si vous avez des doutes.



Le monde associatif assessois se réveille de sa torpeur hivernale, le printemps semble bien s'installer. L'agenda, que vous pouvez consulter sur notre site, se remplit et nous n'avons que peu d'exigences : que les dates tiennent et que les activités se déroulent selon le plan établi, car comme vous, l'Assesseur adore quand un plan se déroule sans accroc.

Profitons de fait de ces moments, sans oublier quelques gestes barrières, notre liberté semble fragile alors dégustons-la avec sagesse.

The A-Ssesseur

## Sommaire

- P.23 :** Rencontre avec Nicolas Deneffe
- P.24 :** Les Apéros Crupétois - Les Sart-Aînés
- P.25 :** Le grand feu de SLL - Souper du Patro
- P.26 :** Théâtre Artmonie - Info's ACSTA

## Rencontre avec Nicolas Deneffe

La Royale Union Sportive d'Assesse, **R.U.S. Assesse** en abrégé, c'est plus qu'une école du sport et du football, c'est aussi une école de vie.

A la barre, une équipe motivée et un Président heureux.

Rencontre amicale avec ce dernier.



### Une présentation pour les lecteurs :

Mon nom est Nicolas Deneffe et j'habite la commune d'Assesse depuis 15 ans. J'ai 3 merveilleux enfants avec ma compagne Cathy. Je suis gérant d'un bureau d'études dans les domaines de la sécurité et de l'énergie (SECUND SRL).

### Le foot et vous, une histoire récente, ou pas ?

Je suis tombé dans le football dès ma naissance avec mon père qui jouait en promotion à Ciney. J'ai joué au football pendant 25 ans (Condruzien, Leignon, Dinant et Assesse). Ensuite, j'ai entraîné l'équipe B d'Assesse pendant 3 ans avec les jeunes de l'entité, des amis.

En janvier 2016, on m'a appelé pour intégrer le nouveau comité présidé par Thierry Scoyer. Les deux premières années, je coordonnais les équipes de jeunes et épaulais au mieux Thierry. A son départ en mai 2018, ma candidature à la fonction de Président a été acceptée par le comité.

### Et pour les nouveaux citoyens, pouvez-vous nous parler du RUS Assesse ?

Le Club est composé de 2 asbl. L'asbl principale et l'asbl Ecole des jeunes (créée en juin 2016).

En 6 ans, le Club a bien évolué. On compte plus de 500 affiliés avec les Assess'Ticots, les 250 jeunes répartis dans 19 équipes, les joueurs des équipes premières, les 20 délégués, les 25 entraîneurs, les 5 arbitres et les membres des 2 comités.

Cela fait du monde à gérer... Heureusement, je peux compter sur d'autres bénévoles très actifs comme Frédéric Mélot (Correspondant Qualifié)

### Vous voulez connaître le calendrier des activités de l'entité d'Assesse?

Rien de plus simple...



### Demandez « L'Info-Courriel »

Envoyez votre adresse mail à

**info@assesseacsta.be**

ou rendez-vous sur **www.assesseacsta.be**

et Fabian Timsonet (Directeur de l'école des jeunes). Je pourrais en citer beaucoup d'autres. C'est la **force** du club.

### Mais au fond, quel est le rôle du Président ?

Le Président doit veiller au bon fonctionnement du club et des matches (+- 250 / an). L'important, c'est d'être bien entouré. C'est un travail journalier.

### Quel est l'esprit du Club ?

Nous voulions retrouver la confiance des parents et redonner une belle image du club. Notre esprit est d'améliorer la formation des jeunes pour que ceux-ci évoluent dans nos équipes premières.

Avant la pandémie, nous organisions avec succès plusieurs événements chaque année (soupers, tournois, stage, fêtes...). Vivement que l'on puisse recommencer. D'ailleurs, le Club organise un tournoi international les 7 et 8 mai prochain, l'Assess'cup.

### Quels sont vos objectifs pour le futur ?

Pour les 3 prochaines années, il y en a trois :

- Continuer la formation des jeunes et obtenir un maximum d'équipes en provinciaux. Tout en gardant le label 2\* (formation de qualité).
- Retrouver l'équipe A en 1ère provinciale et l'équipe B en 3ème provinciale avec un maximum de jeunes provenant de l'école des jeunes.
- La rénovation des installations (grand terrain synthétique, modernisation de la buvette et des abords). Le dossier avance bien avec les autorités communales.

Le point sera à nouveau fait en mai 2025.

Et c'est avec plaisir que l'ACSTA reprendra contact avec vous.

### Envie d'en savoir plus ?

Visitez le site Internet :

[www.rusassesse.be](http://www.rusassesse.be)

Pour toute information sur l'école des jeunes, envoyez un e-mail à :

[rus.assesse.jeunes@gmail.com](mailto:rus.assesse.jeunes@gmail.com)



## Crupet 85 : L'Apéro-marché crupetois

**Rien ne sert de courir, il faut arriver à point entre 17 et 21 heures à Crupet !**

**L'apéro-marché crupetois** vous accueillera pour vivre un moment de convivialité et d'échanges au cœur d'un petit marché de village qui vous proposera des produits locaux et de qualité tout en dégustant un apéritif maison. La mise en projet d'un apéro-marché à Crupet émerge d'une simple envie de citoyens de recréer un espace de rencontre au cœur d'une place marchande où chacun et chacune, peut y faire ses emplettes et prendre le temps de papoter avec les gens du coin ainsi que les gens de passage.

**L'apéro-marché crupetois** se déroulera le 2<sup>ème</sup> vendredi, du mois d'avril à octobre de 17 à 21 heures. Notez déjà ces dates dans votre agenda : 13 mai – 10 juin – 8 juillet – 12 août – 9 septembre et 14 octobre.

Sur cette petite place de marché, vous y trouverez entre autres : la boulangerie " La chouette enfarinée ", " la Bergerie d'Emilie " et ses fromages au lait de brebis, la brasserie du " Chêne à l'image " et ses bières locales, les " Terres de Jatamasi " avec ses céramiques, " Rebelle nature " avec ses savons naturels, " Pinpon foodtruck " avec sa cuisine de saison, les miels de " Au Bon Miel ", les charcuteries



de la boucherie " Le Retour ", les verres du terroir avec les vins du Domaine Vinicole du Chenoy, les huiles essentielles et hydrolats de Jean Flore, le Shiatsu sur chaise, mais aussi des fruits et légumes et le bar-apéritif de l'asbl Crupet 85.

### **L'apéro-marché crupetois est installé à :**

L'ancienne école communale de Crupet

ASBL CRUPET 85

(en face du parking du jeu de balle)

### **Prochain rendez-vous : le 13 mai de 17 à 21 heures à Crupet**



Pour l'asbl Crupet 85, les co-organisateurs : Daniel Grégoire et Leslie Hofmans (0497 82 50 39)

## **Les Sart-Aînés sont de retour**

C'est avec plein de vitalité que les aînés de Sart-Bernard se sont retrouvés en ce mois de mars de " libération " !

L'envie de se revoir était plus que jamais le souhait de tous.



La trentaine de sart'aînéens présents a pu échanger les dernières nouvelles de chacun ou s'affronter gentiment lors d'une partie de whist

ou de scrabble ou se défouler pendant une magnifique balade dans un coin de notre région namuroise et finir par déguster tous ensemble les pâtisseries " maisons " qui ne manquent jamais d'orne le buffet du goûter.

Le comité a concocté un programme varié pour les mois suivants et, outre les retrouvailles chaque premier jeudi du mois de 14h à 17h à la salle Saint-Michel, il est prévu la découverte des jardins d'Annevoie, la visite d'une ardoisière à Vresse suivie de l'histoire du tabac, une promenade sur les pas de Jacques Brel à Bruxelles ainsi qu'un grand barbecue pour fêter la rentrée en septembre.

Vous avez envie de vous joindre à eux ?

N'hésitez pas à prendre contact avec Pascale Brichard (0479 72 62 87) ou venez les rejoindre le jeudi 5 mai pour une après-midi conviviale.



## Le retour du grand feu de Sorinne-la-Longue

L'édition 2022 du grand feu de Sorinne-la-Longue fut, à nouveau, un **succès** !

En effet, comme le veut la tradition, le premier samedi de mars, environ 400 personnes étaient présentes pour voir brûler le bonhomme hiver.

Le cortège dans le village a été réalisé avec un **enthousiasme** considérable de la part de nombreux enfants. En plus de la création d'une mascotte, ces derniers ont pu encore prendre beaucoup de plaisir avec leur propre grand feu, en version **miniature**, une tradition hors du commun pour nos chères têtes blondes. Mais aussi une certitude : la **relève** du village est assurée !

Malgré deux années blanches à Sorinne, le Comité a été très heureux de voir venir un tel monde.

Comme à l'accoutumée, le site était **illuminé** et même si nous avons réduit notre carte de nourriture, le menu a fait l'unanimité, il ne restait rien !

Ce grand feu a été un réel succès, nous avons eu beaucoup de **chance** avec la météo car cette année, pas de grand chapiteau, le Comité avait installé des braseros, ce qui a d'ailleurs énormément plu au public.

Cette réussite nous a fait chaud au cœur, de quoi donner au petit village assessois de **l'espoir** pour retrouver son fidèle public lors de futurs événements.

Le Foyer Sorinnois **remercie** les nombreux bénévoles qui ont aidé durant tout le week-end et rappelle que, sans eux, le grand feu n'aurait sûrement pas lieu. Et enfin le Comité remercie chaque visiteur venu partager ce moment magique dans le verger du château.

Rendez-vous l'année prochain, le 04 mars 2023.



## Tempête de boulettes, idée géante du Patro Maria Goretti

Chaque année, vers octobre ou novembre, le **Patro d'Assesse** organise son traditionnel "souper parents", moment clé de l'année où l'opportunité est donnée de diffuser les photos du camp.

Au menu, boulettes sauce tomate ou liégeoise !

Malheureusement et pour la seconde année consécutive, le souper n'a pas pu avoir lieu.

Au **Patro** cependant, ils ont des idées puis des ressources... et pour cette édition, il fallait une solution !



Le repas ne pouvait plus être reporté et c'est pied au plancher qu'il a été transformé en une formule "**drive Cho'Boulettes**".

Rien de plus simple : les commandes sont prises par courrier électronique ou téléphone, le **Patro** cuisine et les parents viennent récupérer leur plat tout en restant dans leur voiture !

Ce sont d'ailleurs **300** boulettes qui sont parties sur les chapeaux de roues !

Même si l'équipe a hâte de pouvoir à nouveau organiser un souper, à table avec les patronnés et leurs parents, la formule a été un franc succès.

## Théâtre Artmonie : La Mare aux Mensonges

Cette pièce, interprétée par la troupe ARTMONIE de Crupet, constitue le passage de témoin par excellence. Aurélie BERNIER reprend, avec maîtrise et talent, le flambeau de son père, Thierry, auteur trop tôt décédé, mais qui ne sera jamais oublié.

C'est avec énormément de joie, teintée d'une grande émotion, que le nombreux public des 3 représentations des 25-26 et 27 mars derniers a suivi la « MARE AUX MENSONGES », comédie née de l'imagination d'Aurélie, la digne fille de son père.

Là-haut, celui-ci, très fier de sa progéniture, a certainement apprécié !



Très moderne, l'intrigue tourne autour de la problématique du coming-out qu'un fils, malgré la quarantaine, n'ose pas exprimer à sa mère. A cela s'ajoute le mensonge de sa sœur, laquelle vit à ses crochets, en prétendant toujours suivre des études de droit, pourtant abandonnées depuis longtemps !

La maman, très riche, est-elle innocente à ce point ?

Nous ne dévoilerons pas la suite du scénario, préférant maintenir le suspense en vue de nouvelles représentations déjà espérées !

Les acteurs : Andrée, Aurélie et Odile BERNIER, Bastien et Florence GRANDJEAN, Quentin DUBASIN, Aline VERHAEGHE et participation-mystère d'une star de la troupe ARTMONIE

Mise en scène : Philippe DERLET - Régie, son et lumières : Thomas GRANDJEAN

Marcel PESESSE – Trésorier Artmonie

### Info's ACSTA

#### ERRATUM : Les défraiements forfaitaires au 01/01/2022

Dans le dernier " Info's ACSTA " (PR N°102), pour les défraiements forfaitaires, il fallait lire que les 2 plafonds à ne pas dépasser sont de **36,84 €/j** (au lieu de 36,22 €/j) et de **1473,37 €/an** (au lieu de 1444,52 €/an). Ces montants peuvent être relevés (pour certaines activités) à **2705,97 €/an** (au lieu de 2652,98 €/an). En vélo, l'indemnité maximum est de **0,25 €/km** (au lieu de 0,24€/km).



Un exemplaire signé du PV de l'AG décidant des modifications adoptées doit être également joint. Un autre exemplaire de ce PV signé doit être conservé dans le registre des PV des AG (au siège social).

Ces documents doivent être déposés au greffe du Tribunal dans les 30 jours de l'AG (C.S.A. art.2 : 9), avec chaque exemplaire, cacheté par le greffe, remis directement ou par courrier postal dans une enveloppe préalablement affranchie où l'adresse du siège social de l'association sera mentionnée.

En principe, la publication au MB a lieu dans les 10 jours du dépôt.

#### La publication des modifications aux statuts :

A ce jour, les actes modificatifs aux statuts ne peuvent être déposés au Tribunal de l'Entreprise, que sur papier en versant la somme de 140,24€ TVAc (à partir du 01/03/2022), pour publication au Moniteur belge (MB).

La preuve du versement au MB (copie de l'extrait de compte) doit être jointe aux documents destinés à la publication (volets A et B du formulaire I). Trois exemplaires du dit formulaire sont à transmettre, avec impression UNIQUEMENT au RECTO, le volet A ne doit pas être signé et le volet B (scanné et publié au MB) doit être signé mais au VERSO.

Même en cas de modifications de quelques articles, il est recommandé de publier la version coordonnée des statuts qui reprend tous les articles.

#### Nouveau : le e-services de l'ACSTA :

Depuis quelques jours, notre site propose de nouvelles informations à l'attention des associations et clubs sportifs.

Dans l'onglet " Informations" vous retrouverez une foule de données et de raccourcis.

Des détails et exemples sur le Code des sociétés,

De l'aide pour votre comptabilité,

Des liens vers les pouvoirs subsidiaires,

Des informations sur UBO...

Théorie, pratique, liens directs pour se connecter, ces outils vous faciliteront la vie !

Rendez-vous sur :

[www.assesseacsta.be/informations](http://www.assesseacsta.be/informations)



## DU COEUR ET UN PEU DE TEMPS ?

Rejoignez l'équipe de **Conseillers laïques bénévoles** (m/f) du Centre d'Action Laïque de la province de Namur.

Au terme d'une formation spécifique à l'écoute, vous prendrez notamment en charge l'assistance morale des personnes résidant en maison de repos et de soins.

En veillant scrupuleusement au bien-être et à l'autonomie des personnes, quelles que soient leurs convictions philosophiques et politiques, vous exercerez votre mission dans un esprit de liberté de pensée.

Vous partagez les idéaux laïques et témoignez de belles qualités d'écoute. Disponible une demi-journée par semaine, vous pouvez vous déplacer sans difficulté dans un rayon de 15 Km.

Tout au long du volontariat, vous bénéficierez d'un accompagnement et de réunions d'échanges d'expériences.

**Enthousiaste ?** Adressez votre candidature au CAL Namur, à l'attention de Patrick Vanderveiken, rue de Gembloux, 48 à 5002 Namur ou par mail via [patrick.vanderveiken@laicite.com](mailto:patrick.vanderveiken@laicite.com).



Plus d'information au 081 73 01 31 ou sur [www.laicite.com](http://www.laicite.com)

**Frank  
GILLE**

**Toiture  
Charpente**

Spécialisé en ardoises naturelles

rue de Lustin 54 • 5330 Maillen  
0473 666 032

Electricité Bâtiments & Industries  
Panneaux Photovoltaïques  
Alarme vol & incendie  
Vente électro - Domotique  
...

**Devis gratuit !**

Rue du Trieu d'Avillon  
5336 Courrière  
**Michel Debel**  
Gsm : 0476/24 54 66  
[debel1970@gmail.com](mailto:debel1970@gmail.com)

**Jacques LEONET-PAIRON**

PEINTRE - TAPISSIER  
DÉCORATION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE

La Fagne 34 - 5330 ASSESSE  
0497/57 39 38  
Tél./Fax 083/65 52 15  
[www.melvildecoration.be](http://www.melvildecoration.be)

**Regifo**  
Edition

*Votre pub ici?*  
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

[info@regifo.be](mailto:info@regifo.be) - [www.regifo.be](http://www.regifo.be)



# DEMAZY Max

**PORTES DE GARAGES**  
HORMANN - NOVOFERM - SESAME

**PRIVÉS ET INDUSTRIEL**

**MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS • TENTES SOLAIRES**

Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

Du lundi au samedi de 9h à 18h  
Fermé dimanche & jours fériés

INFO

[www.demazym.be](http://www.demazym.be)

CHAUSSÉE DE MARCHÉ 26 - 5330 ASSESSE - [info@demazym.be](mailto:info@demazym.be) - 0497/23 38 75



Quincaillerie

## MAILLEN

1A, rue de Lustin - Maillen  
083/65.56.20



Toutes nos années d'expérience sont à votre service

Bastin Assurances sprl

### Valmy BASTIN

- ✓ assurances
- ✓ placements

Chaussée de Marche 52  
5330 Assesse  
Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74  
GSM 0490/11.55.52

[bastin.assurances@portima.be](mailto:bastin.assurances@portima.be)  
[www.bastin-assurances.be](http://www.bastin-assurances.be)  
FSMA: 47306A

## Funérailles BODSON

*Au service de votre famille*

Nouveau

**WIERDE**

Chaussée de Marche 1017

**BOUGE** - Rue de Sardanson 64

081 201990 • [www.funeraillies-bodson.be](http://www.funeraillies-bodson.be)



Vaste parking



Salle de réception/cérémonie

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR  
CUISSON AU FEU DE BOIS

## GEMBLoux

142, Chaussée de Namur  
Tel. : 081 611 600

# LE PAIN



# D'ANTAN

[lepaindantan.be](http://lepaindantan.be)

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR

## WIERDE

97, Rue de Jausse  
Tel. : 081 588 883

